L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 75. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 FEVRIER 1872. 26me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIGET,
IMPRIMEURS-LITHOGRAPHES,
IMPRIMERIE DE COMMERCE,
MARDI MATIN, 27e FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DU JOUR.

Pour les détails, voir aux affiches.

Par la Sheriff, suite d'un jugement rendu contre les héritiers et des Exécuteurs, aux Enchères publiques, à 11 heures—Une belle terre à Barthville, dans la Paroisse de St-Charles, connue et désignée comme étant le No 1 de l'arpentage Pauchet, contenant 22 1/2 arpents de front sur le côté Nord du bayou Des Allemands, sur 40 arpents de profondeur, avec les bâtisses, appartenances et dépendances, consistant en une maison de maître, cuisine, écurie, etc., etc. Cette propriété est située à 2 milles de la station de Barthville, et à 2 milles de la station de Hahnville, sur le chemin de fer de la Rive Nord. Elle est bornée par les terres de Mme Vve Jean Baptiste Trépagnier et de Mme Vve Jean Baptiste Trépagnier, fils. Cette propriété sera vendue en bloc ou en lots, au choix des acheteurs. Conditions : Cash. Les titres sont déposés en l'étude du notaire Pierre Derbigny, et peuvent être examinés par les intéressés. Vente définitive et sans appel.

Par le Sheriff, en vertu d'un jugement rendu contre Jean Baptiste Trépagnier, aux Enchères publiques, à 11 heures—Une terre située à Barthville, et devant Paroisse de St-Charles, aujourd'hui Sixième District de la Nouvelle-Orléans, bornée par les rues Jeanet, Webster et Pitt et l'avenue Clay.

Sont l'ensemble.

ATTENTION!

Le Sheriff procédera aujourd'hui, à 3 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication des meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle de rue Bourgogne et du Canal, Deuxième District, vendant que du bail des lieux.

Voir aux annonces.

Faïence et Vaisselle plaquée.—Voyez l'annonce de M. D. E. Murphy.

Pommes de Terre et Oignons.—Voyez l'annonce de M. D. E. Murphy.

55, 55—Achetez une belle machine à coudre, sans faire un examen spécial de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi :

OPÉRA.—Rigoletto.
VARIÉTÉS.—Divorce.
ADELPHIE.—La Grande Duchesse.
CHARLES.—Iron Mask.

Le Bill de Conversion.

Un de nos confrères a publié, ces jours derniers, un projet de bill pour la conversion de toutes les dettes de la ville en une seule unique qui serait représentée par des Bons ou obligations d'une nouvelle émission. Une mesure financière de cette importance demande à être mûrement pesée et discutée, et nous ne désirons nullement voir voter ce bill par une législature, dans les lumières et dans la majorité de laquelle nous n'avons aucune confiance. Nous préférons voir renvoyer à une Assemblée représentant mieux la volonté de l'Etat le soin de procéder à cette révision, à la liquidation et, s'il y a lieu, à la conversion des dettes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane. L'expérience de la liquidation de la dette flottante de la Nouvelle pas démontré le danger de ces opérations lorsqu'il n'existe pas de contrôle extérieur? N'est-il pas à craindre qu'une conversion générale des dettes de la ville, effectuée sous le régime actuel, ne donne de graves abus et des fraudes de toute sorte?

Les auteurs du bill proposé n'ont pas songé que la conversion des dettes de la ville sans distinction d'origine, serait une consécration des dettes contractées frauduleusement ou illégalement depuis plusieurs années, et qu'elle rendrait impossible plus tard une révision de toutes les dettes douteuses ou illégitimes qui auraient été ainsi converties. Les avantages résultant à la conversion seraient donc acquis balancés par les inconvénients les plus sérieux. Assurément, la conversion pourra devenir une mesure utile, seulement lorsqu'on aura pu procéder à un examen scrupuleux de tous les titres à une révision et à une réduction de toutes les créances. Nous ne sommes pas dans les conditions voulues pour procéder efficacement à la grande liquidation de la dette de la ville, pas plus que de celle de l'Etat.

Nous entendons souvent parler de la nécessité de relever le crédit de la ville ou de l'Etat. Plût à Dieu que ce crédit eût complètement fait! Nos gouvernants et administrateurs n'eussent pu s'en servir pour augmenter nos dettes de 30 millions.

Mais sert le crédit? à emprunter. Et nous ne devons pas, nous contribuables, désirer que l'on puisse emprunter davantage plus.

Les seules mesures qu'il faille demander à la législature actuelle, c'est la limitation des taxes d'Etat et de ville à un minimum ne dépassant pas un et demi pour cent, et pour la ville, en tout trois pour cent, l'interdiction à tous les fonctionnaires d'Etat ou de ville d'augmenter ces taxes, et l'obligation pour eux de payer toutes les dépenses au comptant dans les limites du budget établi sur une évaluation juste des revenus.

Si des nouvelles mesures, s'il était possible, sont soutenir de la Législature, suffiraient à garantir le présent. Ce serait au moins aviser aux moyens de remplacer le gouvernement actuel par un meilleur, et appartiendrait au nouveau gouvernement du mouvement de la réforme, de la liquidation du passé et d'assurer l'avenir d'un système financier réparateur, allégerait le fardeau des impôts et assurerait un emploi utile des revenus du budget.

LE BILL DES WATER-WORKS.

Si Walworth et sa législature ont résolu de laisser à bout le peuple de la Nouvelle-Orléans. Vingt sénateurs, hier, ont voté pour un des deux bills relatifs aux Water Works que nous avons dénoncés dernièrement. Ce bill, comme celui de la City Water-Works enlève à la ville la propriété des Water-Works pour la conférer à une coterie de spéculateurs, coterie dans laquelle le sénateur Walworth est un des plus forts intéressés et auquel le gouverneur est représenté par le prête nom.

La législature n'a pas le droit de disposer de la propriété de la ville, ni d'accorder à une compagnie le droit de taxer les propriétés pour l'eau de source. Nous avons exposé le projet l'année dernière, et nous pouvons répéter tout au long les arguments qui en font un monopole véritablement intolérable.

Nous dénonçons à la vindicte publique les sénateurs qui se sont fait les instruments de cette spéculation. Nous espérons dans le cas où la Chambre casserait, n'il reste auxhabitants de la Nouvelle-Orléans un moyen de résister à cette iniquité.

THEATRE DE LA Gaîté.—Aujourd'hui, *Hyppolite*, opéra en quatre actes, de Clairville.

Mlle Durand remplira le rôle de Gilda ; Dumestre, celui de Rigoletto, et M. celui du Duc de Mantoue.

Les autres rôles par Mlle Geoffroy, MM. Simon et Péril.

Les rhumes augmentent de fréquence avec les chaleurs printanières, à des imprudences presque inévitables, auxquelles on se livre, et ces rhumes sont malheureusement si les moins redoutables. Pour les guérir il suffit d'une façon de Pleurésie. Raspail Purgatif. Voyez Affaires diverses. Tout le monde est maintenant d'accord sur ce point. En vente chez le dépositaire, B. Lagleize, 69 et 69 Chartres, et dans les principales pharmacies de la Nlle-Orléans.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

La souscription en Louisiane pour la rançon de la France est caractérisée par le même élan que celui qui a marqué le début de la souscription en France. Les fortes sommes, nous recevons des assurances qui nous font concevoir les plus grandes espérances sur les résultats qu'on obtiendra.

La liste de notre quatrième journée, qu'on trouvera plus bas contient une souscription des employés du restaurant Cosmopolitain montant à $68 00. C'est un très beau chiffre et nous espérons, que l'exemple donné par ces messieurs sera suivi par les employés d'autres établissements.

Beaucoup de souscripteurs, en nous envoyant leurs contributions, expriment le regret de ne pouvoir faire plus. Il règne une émulation véritablement patriotique parmi les Français, et notre avenir reçu de plusieurs Louisianais et d'amis de la France appartenant à diverses nationalités, les assurances les plus encourageantes d'un concours efficace.

Le Propagateur Catholique a ouvert une liste de souscriptions en tête de laquelle figurent :

Mgr Perché	$100 00
L'Abbé Raymond	50 00
Le directeur du *Propagateur*	25 00
Le frère de l'imprimerie	10 00
Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle Orléans, a accepté la présidence honoraire du comité de souscription, ce qui assure à l'œuvre le concours du clergé du diocèse.	

La *Renaissance Louisianaise*, dans son numéro de dimanche, annonce qu'elle s'inscrit pour $25 00, et que le pensionnat de l'Institut St-Charles souscrit aussi pour $25.

Une souscription a été commencée dans la réunion qui a eu lieu dimanche au bureau de l'*Ermir*, mais nous n'en avons pas les chiffres.

On trouvera plus loin la composition définitive du comité, résultant d'une entente parfaitement cordiale entre les deux assemblées qui ont eu lieu samedi soir et dimanche. Le comité va faire imprimer des listes qui seront mises immédiatement à la disposition de ses membres et des personnes de bonne volonté.

Souscriptions recueillies au bureau de l'Abeille.

QUATRIÈME JOURNÉE.
26 février 1872.

Dr D. Durac	100 00
Aug. Gaillard	5 00
Maximilien Charles	5 00
Alfred Sarrau	10 00
Horlaville (une journée)	2 00
Paul Bob	25 00
Dr H. Rance	10 00
Un ami du Restaurant Cosmopolitain	50 00
Employés du Restaurant Cosmopolitain, 15 rue Royale :	
G. Espy	20 00
L. Gollard	20 00
Chas. Outalior	10 00
Jos. Chauvet	10 00
A. J. Lahargue	10 00
L. Turle	5 00
Jos. Mioux	5 00
Ed Pastelle	5 00
L. Eod (Suisse Français)	5 00
J. Coulon	2 00
P. Clareau	1 00
	$ 300 00
Montant des listes précédentes	5140 00
Total des 4 journées	$5,440 00

CONSTITUTION DÉFINITIVE DU COMITÉ.

En vertu d'une résolution adoptée dans la réunion tenue samedi soir dans les bureaux de MM. A. Roudanez & Co., les délégués de cette réunion se sont réunis à l'assemblée convoquée dimanche dernier au bureau de l'*Ermir* et ont exprimé le désir des membres de leur organisation d'arriver à une entente commune pour la centralisation des souscriptions.

En réponse à cette communication, l'assemblée réunie au bureau de l'*Ermir* a adopté une résolution qu'on trouvera dans l'extrait suivant du procès-verbal de la séance.

Extrait du procès-verbal de la séance tenue dans les bureaux du journal l'*Ermir*, le 26 février 1872 :

Attendu que toutes les Français doivent être unanimes dans leurs efforts pour la libération du territoire,

Il est résolu — que toutes les personnes ayant répondu à la convocation faite par l'*Ermir*, se feront un devoir d'aider autant que possible à la fusion des deux comités.

Sur motion de M. E. N. Peitch, un comité composé de MM. Marchal, N. Bouvier, E. D. Levy, est chargé de se rendre à la réunion qui doit avoir lieu lundi, 26 courant, dans les bureaux de M. A. Rochereau, afin d'exprimer aux membres de cette assemblée nos sympathies au sujet de la fusion proposée et de leur demander la faveur d'ajouter à la liste des vice-présidents les noms de MM. Vincent Jacques, Prosper Marchal, Ferdinand Delhomme; et d'adjoindre aux membres du comité MM. Ch. Escoffier, J. P. Carrère, T. E. Bonjour, Aron, P. A. Silvestre, C. de la Bretonne, E. Silvestre, G. Bonnecaze, M. Vergniole, J. Saget, L. E. Marchand, N. Bouvier, A. Waltz, M. Levy, A. Combe, L. Marchand, L. A. de Montluzin, E. D. Levy.

Pour extrait conforme,

A. DE MONTLUZIN,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1872.

La résolution qui précède ayant été communiquée par les délégués de la réunion tenue à l'*Ermir*, à la séance du comité, hier soir, le comité définitif a été constitué ainsi qu'il appert de l'extrait suivant du procès-verbal :

(Extrait du procès-verbal de la séance du 26 février 1872.)

La séance est ouverte à 6:30, sous la présidence de M. Carrière.

L'organisation est définitivement constituée comme suit :

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

M. C. Fauconnet, consul de France.
Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PRÉSIDENT.

M. Antoine Carrière.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. M. A. de Lizardi, C. Cavaroc, Jos. Girod, S. Cambon, F. Larue, F. Tujague, F. Aldigé, P. E. Brulatour, C. T. Dugazon, F. Gueydan, J. Bayle, Antoine Girault, Victor Maignan, Meyer Goldchaux, Alex. Marks, Felix Limet, Vincent Jacques, Prosper Marchal, Ferdinand Delhomme.

TRÉSORIER.

M. E. Mérith.

SECRÉTAIRES.

MM. Pamamo Domenech, Emile Lefranc, L. E. Marchand.

MEMBRES DU COMITÉ :

Chs. Espenan, L. Moulor, L. Vallon, Rend de Gas, A. Waltz, F. Janfroid, L. Peyrroux, P. Deschamps, J. B. Pochelu, Laborde, J. B.Ségelin, P. J. Pastel, P. Mallard, Félix Limet, Dr Toustre, G. P. Blanchard, B. Castia, J. B. Magnard, Auguste Bobo, A. Lescourt, Léon Godchaux, E. Monteuse, A. Levy, J. Roy, Rodx-Roy, Jos. Leblanc, Théophile Gollain, Casimir Rouyer, J. Schweitzer, L. Ulser, Victor Nippert, W. B. Schmidt, S. Fournier, P. P. Chabert, Bénédict, Ed. Danty, H. Pédarré, J. B. Camera, A. Barbier, Léon Joubert, H. Salay, A. Camera, Ant. Alsinare, John Sirenna, Jules Martin, Chs. Escoffier, J. P. Carrère, T. E. Bonjour, Aron, P. A. Silvestre, C. de la Bretonne, E. Silvestre, G. Bonnecarrère, M. Vergniole, J. Saget, L. E. Marchand, N. Bouvier, A. Waltz, M. Levy, A. Combe, L. Marchand, L. A. de Montluzin, E. D. Levy.

HOTEL ST LOUIS. — Les personnages distingués dont les noms suivent sont arrivés hier à cet hôtel :

V. de Sharinof, chargé d'affaires de Russie.

Vicomte Vilain XIV, secrétaire de la Légation Belge.

A. de Gorloff, major général de l'armée russe.

W. de Bodisco, consul général de Russie.

EXCELLENT WHISKY.—MM. Fairchild & Bingham, 91 et 93 rue des Magasins, ont vendu des milliers de barils de Whisky des célèbres marques de "Rosedale," "Ohio Belle" et "White Wheat", marques au moins égales à toutes celles que fournit Cincinnati. La demande a été si considérable que le stock de MM. Fairchild & Bingham a été complètement épuisé et il y a environ trois semaines. L'Ohio étant heureusement redevenu navigable, un nouvel envoi de 500 barils leur est arrivé, et ils seront désormais en mesure de remplir tous les ordres de leurs clients et du commerce en général. 5

PLANTES DE CHOIX.—On parle beaucoup d'un grand assortiment de plantes précieuses et de choix qu'on peut voir, rue d'Orléans, entre les rues Bruxel et White et que M. Eugène Renaud vend aux prix les plus modérés.—Voyez l'annonce.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les Expos du Sud depuis quatre ans. Aller la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

Le Mouvement Patriotique en France.

L'ORDRE ET LA SOUSCRIPTION.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Un étranger qui connaît les Français disait hier :

— J'ai vu les moments de mon temps, et je suppose la cause de la souscription. Ils vont la remplir, certainement.

Il sera créé un nouveau corps, dont les dignes personnes seront désignées et recrutées par les deux soins.

La croix de chevalier sera donnée à toutes personnes ayant apporté moins 500 fr. ; celle d'officier, à tout souscripteur de 1,000 fr. ; celle de commandeur, tout souscripteur de 10,000 fr., etc.

La désorganisation portera, d'un côté, le nom de souscription ; et le mouvement de la contre-opinion ; de l'autre côté, le mot : "souscription."

Tout individu convaincu d'avoir parlé d'une façon désordonnée sera mandaté d'une amende, d'autant plus forte qu'il aura fait d'avoir versé.

Le dépôt d'honneur tous vaut sont déposés dans une ronde souterraine, et indiquée par une flèche noire.

Le dépôt d'honneur appelle la discussion sur la question, qui a été adressée aux affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, qui a été proposée par le Sénateur Gouverneur, qui a été proposée par le Sénateur Gouverneur, qui a été proposée par le Sénateur Gouverneur